

En conformité avec l'article L.5121-1-3 du code de la santé publique, ci-après la liste des principes actifs des médicaments dont ALK-Abelló est le responsable de la mise sur le marché

Désignation des principes actifs	Nom des spécialités correspondantes
Extrait allergénique de pollen de fléole des prés	GRAZAX® 75 000 SQ-T, lyophilisat oral
Adrénaline (sous forme de tartrate d'adrénaline)	JEXT® 150 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli JEXT® 300 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli
Dichlorhydrate d'histamine/Pas de substance active	SOLUPRICK® CONTROLE POSITIF 10 mg/ml / SOLUPRICK® CONTROLE NEGATIF, solutions pour prick-test cutané
Extrait allergénique de pollen de fléole des prés	SOLUPRICK SQ® extrait allergénique de pollen de fléole des prés (<i>Phleum pratense</i>) 10 HEP, solution pour prick-test cutané
Extrait allergénique d'acariens de la poussière de maison <i>Dermatophagoides pteronyssinus</i> et <i>Dermatophagoides farinae</i>	ACARIZAX® 12 SQ-HDM, lyophilisat oral
Extrait allergénique standardisé de pollen d'ambrosie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	RAGWIZAX® 12 SQ-Amb, lyophilisat oral*

* Spécialités non commercialisées en France